

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## GLYCERINE 99.5% AMI

Date de révision : 13/07/2016

Selon (CE) 1907/2006

### 1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Type de produit chimique : Substance

Nom commercial du produit : GLYCERINE 99.5% AMI

Nom : Glycerol

Numéro CE : 200-289-5

N°CAS : 56-81-5

Numéro d'enregistrement REACH : 1907/2006/EC Annex V.9

N° de référence notification C&L : not applicable (non classified: Annex V)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle

Spec. d'usage industriel/professionnel : Utilisation dispersive

Catégorie industrielle : IC2 – Industrie chimique : produit chimique de base, IC3 - Industrie chimique : produits chimiques pour synthèse, IC5 – Usage personnel/privé

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

AMI Chimie

Node Park Touraine

440 Rue Yves Chauvin

37310 TAUXIGNY

Tél : 02.47.43.06.06

Fax : 02.47.43.04.13

@ : [ami@amichimie.com](mailto:ami@amichimie.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contacteur AMI Chimie : +33 (0) 247430606

Horaires d'ouverture : 8h30-12h15 / 13h30-17h30 du lundi au jeudi et 8h30-12h30 le vendredi

### 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

2.1.2. Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Non classé

2.1.3. Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

2.2.1. Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Etiquetage non applicable

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## GLYCERINE 99.5% AMI

Date de révision : 13/07/2016

Selon (CE) 1907/2006

### 3 – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1. Substance

Type de substance : Mono-constituant

Nom : Glycerol

N°CAS : 56-81-5

Numéro CE : 200-289-5

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon directive 67/548/CEE
Glycerol	CAS : 56-81-5 / CE : 200-289-5 / REACH : 1907/2006/EC Annex V.9	>99	Non classé

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon règlement (CE) 1272/2008
Glycerol	CAS : 56-81-5 / CE : 200-289-5 / REACH : 1907/2006/EC Annex V.9	>99	Non classé

Texte des phrases R et H : voir section 16

#### 3.2. Mélange

Non applicable

### 4 – PREMIERS SECOURS

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins - général : Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance : maintenir voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles respiratoires: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/pneumonie respiratoire. Prévenir refroidissement en couvrant la victime (ne pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, lui éviter tout effort. En fonction de l'état: médecin/hôpital.

Premiers soins après inhalation : Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires : consulter médecin/service médical.

Premiers soins après contact avec la peau : Rincer à l'eau. Du savon peut être utilisé. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer à l'eau. Ne pas utiliser de produits neutralisants. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Immédiatement après l'ingestion : faire boire beaucoup d'eau. Consulter le centre antipoison. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise. Ingestion à fortes doses : hospitalisation immédiate.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : EN CAS D'ECHAUFFEMENT : Irritation des voies respiratoires. Irritation des muqueuses nasales.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Rougeur du tissu oculaire. Non irritant

Symptômes/lésions après ingestion : Nausées, vomissements, diarrhée. APRES INGESTION EN GRANDE QUANTITE : maux de tête, déshydratation, troubles du rythme cardiaque, modification du taux sanguin/de la composition sanguine, diminution de la fonction rénale.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## GLYCERINE 99.5% AMI

Date de révision : 13/07/2016

Selon (CE) 1907/2006

### 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool. Sable.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : DANGER D'INCENDIE DIRECT : Combustible. DANGER D'INCENDIE INDIRECT : À température > point d'éclair : risque d'incendie/explosion accru.

Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.

Réactivité : Se décompose suite à une montée en température: libération de gaz/vapeurs toxiques/corrosifs/combustibles (acroléine). Formation de CO et de CO<sub>2</sub> en cas de combustion. Peut polymériser suite à une montée en température.

Réagit violemment avec les oxydants (forts): risque d'incendie/explosion (accru). Réagit avec (certains) acides : risque d'incendie/explosion (accru).

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Éviter de respirer les poussières/fumées/ gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Équipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

### 6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : délimiter la zone de danger. Echauffement : faire fermer portes et fenêtres par voisinage. En cas d'incendie/d'échauffement : envisager évacuation. Nettoyer les vêtements contaminés.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Température de manipulation :  $\geq 10$  °C au dessus du point de fusion.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Durée de stockage maximale : < 12 mois - Hygroscopique

Interdictions de stockage en commun : TENIR LE PRODUIT A L' ECART DE sources de chaleur, agents d'oxydation, acides (forts), bases (fortes)

Lieu de stockage : Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver à température ambiante. Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Conforme à la réglementation.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : EXIGENCES SPECIALES : refermable, sec, propre, correctement étiqueté, conforme à la réglementation. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide.

Matériaux d'emballage : acier, aluminium, fer, matière synthétique, verre.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## GLYCERINE 99.5% AMI

Date de révision : 13/07/2016

Selon (CE) 1907/2006

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

**56-81-5 glycerol** : VME (Valeur à long terme): 10 mg/m<sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Gants, Lunettes de sécurité, Vêtements de protection. Brouillards : masque anti-aérosol avec filtre type P1. En cas d'échauffement : masque à gaz avec type de filtre A



Vêtements de protection – sélection du matériau : OFFRENT UNE BONNE RESISTANCE : caoutchouc naturel, néoprène, PVC, viton. OFFRENT UNE MOINDRE RESISTANCE : caoutchouc styrène-butadiène. OFFRENT UNE MAUVAISE RESISTANCE : polyuréthane

## 9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation (20°C) : Liquide

Apparence (température ambiante) : Selon la temp. ambiante : matière solide ou liquide

Couleur : Incolore à jaune clair

Odeur : Inodore

pH : Aucune donnée disponible

Point de fusion : 18 °C, Point d'ébullition : 290°C, Point d'éclair : ca. 177 °C (Cleveland Open Cup)

Température critique : 452°C, Température d'auto-inflammation : 370°C, Température de décomposition : 290 °C

Pression de vapeur à 20°C: ca. < 0,01 hPa

Pression de vapeur à 50°C: 0,0033 hPa

Densité relative de la vapeur à 20 °C : 3.17

Densité relative : Aucune donnée disponible

Densité relative de saturation mélange vapeur/air : 1.0

Masse volumique : ca. 1261.9 kg/m<sup>3</sup> (20°C) – ca. 1248.7 kg/m<sup>3</sup> (40°C) – ca. 1208.9 kg/m<sup>3</sup> (100°C)

Solubilité : Eau : complètement, Ethanol : complètement, Ether : 0.2g/100ml

Log Pow : -1.76/2.6

Viscosité, dynamique: ca. 1.15 Pa.s (20°C)

### 9.2. Autres informations

Conductivité : 6400000 pS/m

Point de ramollissement : < 20°C

Autres propriétés : soluble dans l'eau, soluble dans l'éthanol, soluble dans l'acétone, soluble dans l'acétate d'éthyle, insoluble dans les huiles/grasses, peu volatil, gaz/vapeur plus lourde que l'air à 20°C, hygroscopique, la matière a une réaction neutre, limpide, sirupeux

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## GLYCERINE 99.5% AMI

Date de révision : 13/07/2016

Selon (CE) 1907/2006

### 10 – STABILITE ET REACTIVITE

#### 10.1. Réactivité

Se décompose suite à une montée en température : libération de gaz/vapeurs toxiques/corrosifs/combustibles (acroléine). Formation de CO et de CO<sub>2</sub> en cas de combustion. Peut polymériser suite à une montée en température. Réagit violemment avec les oxydants (forts): risque d'incendie/explosion (accru). Réagit avec (certains) acides: risque d'incendie/explosion (accru).

#### 10.2. Stabilité chimique

Hygroscopique.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

#### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Echauffement/combustion : libération de gaz/vapeurs toxiques/combustibles (acroléine).

### 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

DL50 orale rat : 12600 mg/kg bw (valeur expérimentale)

DL50 dermique rat : 21900 mg/kg bw (valeur expérimentale)

CL50 inhalation rat : > 2.75 mg/l / 4h (valeur expérimentale)

ATE CLP (voie orale) : 12600.000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : non classé

Cancérogénicité : non classé

Toxicité pour la reproduction : non classé

Toxicité spécifique pour certains organismes cibles (exposition unique) : non classé

Toxicité spécifique pour certains organismes cibles (exposition répétée) : non classé

Danger par aspiration : non classé

### 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

#### 12.1. Toxicité

Ecologie – général : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

Ecologie – air : TA-Luft Klasse 5.2.5

Ecologie – eau :

- Pollue faiblement l'eau (eaux de surface)
- Pas nocif pour les poissons (CL50(96h) > 1000 mg/l)
- Pas nocif pour les organismes aquatiques (CE50 > 1000mg/l)
- Pas nocif pour les algues
- Pas nocif pour les bactéries
- Bioaccumulation : sans objet
- Ralentit la digestion de la boue activée à >1000mg/l 50%

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## GLYCERINE 99.5% AMI

Date de révision : 13/07/2016

Selon (CE) 1907/2006

Facilement biodégradable dans l'eau (OECD 301D: 82%; 20 jours)

CL50 poisson 1	54000 mg/l (96h, SALMO GAIRDNERI/ONCORHYNCHUS MYKISS)
CL50 autres organismes aquatiques 1	> 1000 mg/l (96h)
CL50 autres organismes aquatiques 1	> 1000 mg/l (BACTERIA, BOUE ACTIVEE)
CL50 poissons 2	> 1000 mg/l (96h, PISCES)
CE50 daphnia 2	> 10000 mg/l (24h, DAPHNIA MAGNA, LOCOMOTION)
TLM poisson 1	> 1000 ppm (96h, PISCES)
TLM autres organismes aquatiques 1	> 1000 ppm (96h)
Seuil toxique autres organismes aquatiques 1	2900 mg/l (192h, MICROCYSTIS AERUGINOSA, TEST DE TOXICITE)
Seuil toxique autres organismes aquatiques 2	> 10000 mg/l (16h, PSEUDOMONAS PUTIDA, TEST DE TOXICITE)
Seuil toxique algues 1	> 10000 mg/l (168h, SCENEDESMUS QUADRICAUDA, TEST DE TOXICITE)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	0.87 g O <sub>2</sub> /g matière
Demande biochimique en oxygène (DCO)	1.16 g O <sub>2</sub> /g matière (ISO 15705)
ThOD	1.217 g O <sub>2</sub> /g matière
DBO (% de DThO)	71% ThOD

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log Pow : -1.76/2.6

### 12.4. Mobilité dans le sol

Tension de surface : 0,063 N/m (20°C)

Ecologie - sol : Aucun renseignement disponible sur biodégradabilité dans

### sol 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

## 13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation : Absorber liquide répandu dans matériaux tels que: sable, terre, vermiculite, ou kieselguhr, pierre à chaux broyée. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme (matériau approprié du récipient : voir "Manipulation"). Rincer les restes avec beaucoup d'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

Législation régionale (déchets) : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

Ecologie – déchets : LCWA (Pays-Bas) : KGA catégorie 03. Recycler par distillation. Eliminer dans un incinérateur agréé équipé d'un post-brûleur et d'un laveur de gaz de fumée. Ne pas déverser dans les eaux de surface.

Code catalogue européen des déchets (CED) : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

## 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## GLYCERINE 99.5% AMI

Date de révision : 28/02/2017

Selon (CE) 1907/2006

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé

### 14.4. Groupe d'emballage (ADR-IMDG-IATA)

Non réglementé

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR) : Non soumis

Règlement du transport (RID) : Non soumis

Etat lors du transport (ADR-RID) Transport routier et par rail: non soumis à l'ADR-RID

14.6.2. Transport maritime

Règlement du transport (IMDG) Non soumis

14.6.3. Transport aérien

Règlement du transport (IATA) Non soumis

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## 15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

**Directive 2012/18/UE**

**Substances dangereuses désignées - ANNEXE1** : la substance n'est pas comprise

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

N'est pas sur la liste candidate REACH

N'est pas listée à l'annexe XIV de REACH

Aucune évaluation de la sécurité chimique nécessaire : la substance n'est pas classée et exemptée de règlement CE n° 1907/2006 (REACH) conformément à l'annexe V, point 9

15.1.2. Directives nationales

Inventaire de produits chimiques : Listé dans AICS, DSL, ECL, ECST, ENCS, IECS, ISRAEL, NZIoC, PICCS, TSCA, CSNN, inventaires EC

Suisse OChim (RS 813.11) : Cette substance n'est pas soumise à l'obligation d'enregistrement conformément à l'Art.61 de l'Ordonnance sur les produits chimiques (OChim)

Classe WGK : 1 (peu dangereux pour le milieu aquatique)

CFR Titre 21 – Interdits pour l'alimentation humaine : Contient OPS This product is free from any substance prohibited from use in human food

Note : Le nom de la substance et les numéros CAS qui sont utilisés pour ce produit dans les inventaires exposés peuvent dévier des informations de la section 3.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## GLYCERINE 99.5% AMI

Date de révision : 13/07/2016

Selon (CE) 1907/2006

### 16 – AUTRES DONNEES

Légende des inventaires chimiques :

AICS = Australian Inventory of Chemical Substances

DSL = Canadian Domestic Substances List

ECL = Korean Existing Chemical List

ECST = Existing Chemical Substances Inventory of Taiwan

ENCS = Japanese Existing and New Chemicals Substances List

IECS = Inventory of Existing Chemicals Substances in China

ISRAEL = Proposed Israel Hazardous Substances List, 2007

NZIoC = New Zealand Inventory of Chemicals

PICCS = Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances

TSCA = USA Toxic Substances Control Act

inventaires EC = European Community inventories of chemicals (EINECS/ELINCS/NLP/REACH)

Acronymes et abréviations :

RID : Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR : Accord Européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA : International Air Transport Association

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS : Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

CL50 : Concentration Léthale, 50 pourcents

DL50 : Dose Léthale, 50 pourcents

PBT : Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB : very Persistent and very Bioaccumulative

Sections modifiées de la FDS : 5 – 6 – 8 – 9 – 11 – 15 – 16

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produits et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.*